



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00849

Numéro SIREN : 431 996 941

Nom ou dénomination : 3D MEDITERRANEE SARL

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2017 sous le numéro de dépôt 15126

29 AOUT 2017

17B15126

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL 3 D MEDITERRANEE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 11 12Adresse de l'entreprise ZAC SAINT ANTOINE 301 RUE DE LA GARIGUETTE 34130 SAINT-ANDRE de l'exercice précédent * 11 12Numéro SIRET * 4 3 1 9 9 6 9 4 1 0 0 0 5 7 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>3 10 0 6 2 0 1 6</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	32 000	147 063
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	9 249	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	40 962	11 855
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		5 220
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		8 000
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		3 170
	TOTAL (II)	BJ	BK	82 211	175 309
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		15 234
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 100	334 179
	Autres créances (3)	BZ	CA		57 143
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		107 323
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 100	513 879
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	85 311	689 187

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cet acte a été vérifié et certifié conforme par le Commissaire aux Comptes

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		SARL 3 D MEDITERRANEE		Néant	☐ *	
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...546.....)			DA	8 546	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	143 084	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	763	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	113 739	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	188 005	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	454 137	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	55 891	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	37 576	
	Dettes fiscales et sociales			DY	130 064	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	11 519	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	235 050		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	689 187		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	235 050
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL 3 D MEDITERRANEE

S.A.R.L. au capital de 8 545,60 Euros

Siège social : ZAC SAINT ANTOINE

301 RUE DE LA GARIGUETTE

34130 SAINT-AUNES

R.C.S : 431996941

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/06/2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/06/2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **1 551 556,63** Euros contre **1 500 298,83** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 260 673,71** Euros pour l'exercice, contre **1 182 525,79** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **395 454,29** Euros au 30/06/2016 contre **433 720,64** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **24 377,81** Euros au 30/06/2016 contre **21 743,79** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **472 766,05** Euros au 30/06/2016 contre **410 247,12** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **177 713,54** Euros au 30/06/2016 et **137 219,11** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **12 984,22** Euros au 30/06/2016 contre **14 251,54** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **7,14** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-364,00** Euros au 30/06/2016, contre **-3 114,61** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **188 005,27** Euros contre un bénéfice de **230 328,39** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.



EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Augmentation du chiffre d'affaires et maîtrise des charges

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

néant

PRISES DE PARTICIPATIONS

Aucunes participations

PRISES DE CONTROLE

Aucune prise de contrôle.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2016 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 257 520,19 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 82 211,46 Euros, soit un montant net de 175 308,73 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 186 792,95 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 15 234,00 Euros, contre 14 808,00 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 498 644,56 Euros, contre 523 348,75 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à 454 137,16 Euros, contre 466 131,89 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 235 050,13 Euros contre 258 817,81 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 1 551 745,98 Euros au 30/06/2016, contre 1 531 825,65 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 291 072,27 Euros, contre 349 299,86 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 30/06/2016 fait ressortir un bénéfice de 188 005,27 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :



- Au report à nouveau pour un montant de -21 994,73 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 210 000,00 Euros répartis de la manière suivante, sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/06/2016			210000

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1 875,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/06/2015			200000
30/06/2014			190000
30/06/2013	74632		115368

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

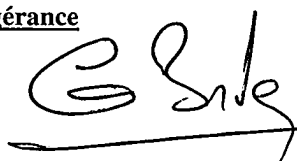
Désignation de l'entreprise : SARL 3 D MEDITERRANEE		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	(68)	FE		FF	(68)	
		FG	1 551 624	FH		FI	1 551 624	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 551 557	FK		FL	1 551 557	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	180	
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 551 746
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	176 376	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(426)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	395 454	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	24 378	
	Salaires et traitements *					FY	472 766	
	Charges sociales (10)					FZ	177 714	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	12 984
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 428	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 260 674	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	291 072	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	291 072	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-AUNES
Le 31/12/2016

La gérance



3D MEDITERRANEE
Sarl au Capital de 7630 €
301 Rue de la Garriguette
ZAC Saint Antoine - 34130 SAINT AUNES
Tél. 04.99.52.96.10 - Fax 04.67.81.48.90
APE 8129A - SIRET 431 996 941 00057
www.3dmediterranee.fr - contact@3dmediterranee.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise						SARL 3 D MEDITERRANEE		Néant	☐ *	
								Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	364	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	364	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)								HI	(364)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise							(IX)	IJ		
Impôts sur les bénéfices *							(X)	HK	102 703	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							HL	1 551 746		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							HM	1 363 741		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)								HN	188 005	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						HY	
	(3)	Dont	{ – Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier						IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						HP	21 239	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						IH		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)						IJ		
	(9)	Dont transferts de charges						IK		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						HX		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A1	180	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A2	81 691	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives					A6			
		obligatoires					A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N			
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	REGUL DIVERSES						364			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N				
						Charges antérieures	Produits antérieurs			

ANNEXE

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 724 949,70 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 230 328,39 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/09/2015 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

3D MEDITERRANEE SARL
301 rue de la Garriguette
34130 Saint-Aunès

V/REF :
N/REF : 2000 B 849 / 2017-B-15126

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 29/08/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
30/06/2016.
Rapport de gestion
Procès-verbal d'assemblée en date du 31/12/2016

Concernant la société

3D MEDITERRANEE SARL
Société à responsabilité limitée
301 rue de la Garriguette
34130 Saint-Aunès

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-15126 le 29/08/2017
R.C.S. MONTPELLIER 431 996 941 (2000 B 849)

Fait à MONTPELLIER le 29/08/2017,

LE GREFFIER



SARL 3 D MEDITERRANEE

S.A.R.L. au capital de 8 545,60 Euros

Siège social : ZAC SAINT ANTOINE

301 RUE DE LA GARIGUETTE

34130 SAINT-AUNES

R.C.S : 431996941

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/2016

Le 31/12/2016,
à 14H,

Monsieur GILLES BORDES, détenant 0 parts sociales,
Monsieur ERIC TRAZIT, détenant 0 parts sociales,
Société GROUPE 3D MEDITERRANEE, représentée par BORDES GILLES, détenant 112 parts sociales,

associés de la société **SARL 3 D MEDITERRANEE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur GILLES BORDES, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2016 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2016,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2016, et affectation des résultats,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).



Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2016 lesquels font apparaître **un bénéfice de 188 005,27 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2016** faisant ressortir **un bénéfice de 188 005,27 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **188 005,27 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -21 994,73 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 210 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/06/2016			210000

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1 875,00 Euros.



Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/06/2015			200000
30/06/2014			190000
30/06/2013	74632		115368

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



3D MEDITERRANEE

Sarl au Capital de 7630 €

301 Rue de la Garriguette

ZAC Saint Antoine - 34130 SAINT AUNES

Tél. 04.99.52.96.10 - Fax 04.67.81.48.90

APE 8129A - SIRET 431 996 941 00057

www.3dmediterranee.fr - contact@3dmediterranee.fr

SARL 3 D MEDITERRANEE

Société à responsabilité limitée

au capital de 8 545,60 Euros

Siège social : ZAC SAINT ANTOINE

301 RUE DE LA GARIGUETTE

34130 SAINT-AUNES

R.C.S : 431996941

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/2016 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2016**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/06/2016 faisant ressortir un bénéfice de 188 005,27 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 188 005,27 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -21 994,73 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 210 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/06/2016			210000

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1 875,00 Euros.

3D MEDITERRANEE

Sarl au Capital de 7630 €

301 Rue de la Garriguette

ZAC Saint Antoine - 34130 SAINT AUNES

Tél. 04.99.52.96.10 - Fax 04.67.81.48.90

APE 8129A - SIRET 431 996 941 00053

www.3dmediterranee.fr - contact@3dmediterranee.fr